

Décision

Fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoint technique de recherche et de formation, BAP G – Opérateur-trice logistique, organisé par l'université Paris 8.

Le président de l'université Paris 8,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du *31 mars 2026* autorisant, au titre de l'année 2026, l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoint technique de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements,

DÉCIDE

Article 1^{er} : La commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoint technique de recherche et de formation, BAP G – Opérateur-trice logistique, organisé par l'université Paris 8 est composée ainsi qu'il suit :

Monsieur Yaté Mamadou, Technicien classe normale, Président, Université Paris Nanterre

Monsieur Noyé Philippe, Ingénieur d'études classe normale, Expert, Université Paris Cité

Madame Mazinghien Sylvie, Assistante ingénieure, Membre, Université Paris 8

Madame Beaufrère Emilie, Ingénieure d'études classe normale, Suppléante, Université Paris 8

Article 2 : Le président de l'université Paris 8 est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à Saint-Denis, le 30 avril 2026